

Séance du : 10 avril 2025

n° 19/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du GAL des Terroirs du Lauragais (budget annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Vice-Président indique que le budget primitif 2025 a été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2025 et validé par le Bureau réuni le 13 mars 2025.

Monsieur le Vice-Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2025 :

- Des charges à caractère général
- Des charges de personnel (masse salariale, frais de déplacement)
- Les contributions des communautés de communes membres
- La subvention Leader

Concernant le GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais depuis la validation de la première candidature au 9 juillet 2015 (budget annexe intégré depuis le 1^{er} janvier 2015 au budget principal du PETR), il est proposé de maintenir le taux de contributions à 0.25 €/habitant. Ces participations seront appelées après le vote du budget primitif du budget annexe.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Vice-Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :**

Budget Annexe : budget du GAL des Terroirs du Lauragais

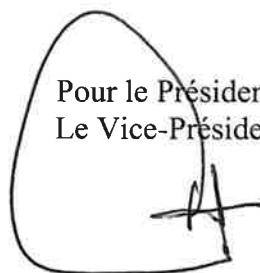
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	311 711 €	311 711 €
Investissement	4 400 €	4 400 €
Total	316 111 €	316 111 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

Pour le Président empêché
Le Vice-Président



Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 61 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

